



République Française  
Département de la Haute-Saône - Arrondissement de Lure – Canton de Melisey  
**COMMUNE DE HAUT DU THEM – CHATEAU-LAMBERT**

**Mairie : 3, Rue de la Vierge - 70440 -HAUT DU THEM – CHATEAU LAMBERT**

**PROCES VERBALE**  
03 84 20 40 84  
contact@mairiehautduthem.fr

Date et heure de la séance : 19 février 2025

Nom	Prénom	Qualité
VALDENNAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 <sup>er</sup> adjoint présent
LAMBOLEY	Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint présent
MORITZ	Marie-Hélène	3 <sup>ème</sup> adjointe présente secrétaire de séance
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal absent pouvoir à DAVAL Jean Luc
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
GENEY	Jean-Michel	Conseiller municipal absent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale absente pouvoir à VERBAERE Ludovic
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale présente
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale présente

#### Quorum :

*Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.*

*Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.*

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 8 présents et 2 absents représentés

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Le quorum est donc atteint.

#### Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- 4-2025/02/154 : Demande de subvention 2025 de l'ASMSB Foot,
- 4-2025/02/155 : Demande de subvention projet classe découverte école de Servance,
- 4-2025/02/156 : Convention avec le Département pour la mise à disposition de fondants routiers pour la viabilité hivernale,
- 4-2025/02/157 : Renforcement du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création de génie civil de télécommunications à Château Lambert pour une borne de recharge (F 9884),
- 4-2025/02/158 : SIED 70 : Convention pour la mise en place d'une infrastructure pour véhicule électrique IRVE sur le territoire communal,
- 4-2025/02/159 : Cession gratuite d'une parcelle à la commune - B 74 – Prés de la Plaine,
- 4-2025/02/160 : Création d'un poste de rédacteur 30h par semaine,
- 4-2025/02/161 : Demande de subvention 2025 des cadets de la gendarmerie de la Haute Saône,  
Questions diverses.

#### Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

##### 1. Délibération 4-2025/02/154 : Demande de subvention 2025 de l'ASMSB Foot :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Demande du président, licenciés et actions menées – proposition de 100 €

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Néant

##### 2. Délibération 4-2025/02/155 : Demande de subvention projet classe découverte école de Servance

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Demande de subvention de la directrice et explication du projet – proposition de 50 € par enfant de HAUT DU THEM – CHATEAU LAMBERT

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Néant

**3. Délibération 4-2025/02/156 : Convention avec le Département pour la mise à disposition de fondants routiers pour la viabilité hivernale :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de convention du Département de la Haute Saône

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Néant

**4. Délibération 4-2025/02/157 : Renforcement du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création de génie civil de télécommunications à Château Lambert pour une borne de recharge (F 9884) :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de convention de mandat et annexe financière

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – Voix contre : 0 Abstentions : 3 Voix Pour : 7

Teneur des discussions – Néant

**5. Délibération 4-2025/02/158 : SIED 70 : Convention pour la mise en place d'une infrastructure pour véhicule électrique IRVE sur le territoire communal :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de régie carte bleu.

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – Voix contre : 0 Abstentions : 3 Voix Pour : 7

Teneur des discussions – Néant

**6. Délibération 4-2025/02/159 : Cession gratuite d'une parcelle à la commune - B 74 – Prés de la Plaine :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition et plan de la parcelle

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Néant

**7. Délibération 4-2025/02/160 : Création d'un poste de rédacteur 30h par semaine :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de création du poste / promotion interne d'un agent

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – prix du matériel/ utilité...

**8. Délibération 4-2025/02/161 : Demande de subvention 2025 des cadets de la gendarmerie de la Haute Saône :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Demande de subvention 2025 et actions menée – proposition 50 €

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Néant

**Teneur des discussions au cours de la séance**

Questions diverses :

Carnaval de l'Ecole primaire le 18 mars 2025

*« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. « L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »*

Le Maire  
Sylviane VALDENNAIRE



La secrétaire de séance  
Marie-Hélène MORITZ

